

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-11

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 17 février 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Philippe à MESTRE Françoise - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET André

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet : RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL DU GÎTE DE L'ECOLE

- **Vu** la délibération 2018-68 portant cession et avenant au bail commercial du Gîte de l'Ecole

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le bail commercial du gîte de l'école est arrivé à échéance le 31 décembre 2024. Il est donc renouvelé pour une durée de 9 années entières et consécutives du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2033 pour un loyer annuel d'un montant HT de 4 486.00 € soit un loyer mensuel de 373.84 €. La commune prendra en charge la moitié des frais d'acte.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 005-210500583-20250224-202511-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer tout document se référant à la présente délibération.

Valide la prise en charge de la moitié des frais d'acte par la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.